

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **15 (1870)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 7.

Lausanne, le 15 Avril 1870.

XV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). (*Suite.*) — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud (*suite.*) — L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. (*Suite.*) — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

Ch. II. — DISPOSITIFS ET ACTIONS DE GUERRE.

(*Suite.*)

§ 1. Abris-vent.

Une troupe au bivouac se garantit du vent, si ce n'est de la pluie, par des abris-vent; et c'est déjà quelque chose dans certaines circonstances atmosphériques.

La construction des abris-vent se fait à la hâte, demande moins de temps et moins de matériaux que les baraques proprement dites, où le soldat trouve un abri contre la pluie, mais qui ne peuvent se faire que rarement et dans les camps d'une certaine durée.

L'établissement d'un simple abri-vent n'exige pas beaucoup de régularité (je veux dire dans leur disposition collective); il suffit que les compagnies ne soient pas confondues. Le bivouac en colonne ne permet pas même ces petits établissements. On ne peut donc les prendre que tout à fait en passant et pour de simples détachements. Et encore faut-il être à proximité d'un bois.

Quoiqu'il en soit, voici quelques directions qui pourront servir dans l'établissement de l'abri même. Il se construit en plantant, de distance en distance (à 4 ou 5 pieds), des branches d'arbre disposées par couple et liées en haut, sous forme de chevalet. Les fourches que l'on forme ainsi ont une perche horizontale qu'on assujettit aux chevalets et qui leur donne ainsi une certaine stabilité; puis on étend dans le même sens et du côté du vent des branches plus minces pour supporter la paille ou le feuillage dont l'abri-vent sera recouvert. Ces petites branches, espèce de lattes, doivent aussi être fixées aux jambes des chevalets pour ne pas glisser à leurs pieds.

La branche du chevalet qui doit supporter le feuillage doit être plus inclinée que l'autre qui n'est qu'un simple support. On fera le chevalet de 1^m 30 de hauteur et de 2^m sous la grande branche. On pourrait même les faire moins profonds; cela vaudrait toujours mieux que rien.